
IDENTIFIER LA *ROCA DE BUC* : POUR UNE RÉVISION DE L'ITINÉRAIRE DE L'EXPÉDITION DE JEAN DE BEAUMONT DANS LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CARCASSONNE (AUTOMNE 1240)

Rodrigue Tréton*, Frédéric Loppe**, Henri de Parisot de la Boisse***, Sylvain Durand****

Plusieurs témoins interrogés par les enquêteurs de Saint Louis en 1260 mentionnent *la Roca de Buc* comme l'un des principaux lieux d'affrontement et de répression des *faidits* insurgés lors de l'expédition de l'ost royal à travers la sénéchaussée de Carcassonne à l'automne 1240. Depuis la première édition des enquêtes royales à la fin du XIX^e siècle, les historiens ayant évoqué cet événement ont, pour la plupart, admis que la *Roca de Buc* correspondait à la localité de Buc près de Limoux. Cependant, un examen plus approfondi de la question nous incite à revenir sur cette interprétation et à proposer d'identifier la *Roca de Buc* comme étant une fortification médiévale méconnue située sur la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

Mots-clés : château, croisade contre les Albigeois, enquêtes royales, *faidits*, Jean de Beaumont, ost, *roca*, Saint Louis, sénéchaussée de Carcassonne, Trencavel, Saint-Paul-de-Fenouillet.

Introduction

L'expédition de l'ost royal entreprise au cours de l'automne 1240 sous la conduite du chambellan Jean de Beaumont et de plusieurs autres grands seigneurs franciliens¹, afin de libérer la cité de Carcassonne assiégée par l'armée de Trencavel, constitue un épisode martial bien connu de l'histoire de la Croisade contre les Albigeois. Des travaux récents nous invitent toutefois à reconsidérer la question de l'identification du lieu de la *Roca de Buc* évoqué dans les enquêtes royales de Saint Louis, et partant à proposer une révision de l'itinéraire suivi par l'armée française partie à la poursuite des *faidits*² en déroute à travers les territoires méridionaux de la sénéchaussée de Carcassonne.

La *Roca de Buc* : bilan historiographique

Le toponyme roman « *Roca de Buc* » est évoqué dans plusieurs dépositions de témoins recueillies au cours des années 1258-1260 par les enquêteurs

commissionnés par le roi de France Louis IX dans la sénéchaussée de Carcassonne-Béziers. Ces témoignages se rapportent à un événement survenu pendant un épisode qualifié par les témoins de « *guerre de Trencavel* », ou « *guerre du vicomte* ». Ils concernent plus précisément l'une des étapes de l'expédition répressive menée contre les *faidits* par l'ost royal, dirigé par le chambellan Jean de Beaumont, après l'échec du siège de Carcassonne en octobre 1240. Le lieu de la *Roca de Buc*, en latin *Rupes de Bucu*, est mentionné à seize reprises dans les dépositions consignées dans le registre des enquêteurs royaux³. Leur premier éditeur, Auguste Molinier, a cru pouvoir l'identifier comme étant le lieu de Buc, commune de Belcastel-et-Buc (Aude), situé dix kilomètres à l'est de Limoux⁴. Cette hypothèse a ensuite été reprise par Léopold Delisle dans la deuxième édition des enquêtes⁵. Dans le

1 - Par souci de simplification le nom de Jean de Beaumont est employé pour qualifier cette expédition armée, elle était également conduite par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, Henry de Sully, Adam de Milly, Ferric, maréchal, et Guy de Lévis, maréchal de la Foi.

2 - Le vocable roman *faidit* désigne les aristocrates et les chevaliers méridionaux bannis et dépossédés de leurs biens pour s'être opposés à la Croisade contre les Albigeois, et par conséquent pour avoir commis le crime de lèse-majesté divine en soutenant les hérétiques, en combattant les croisés, soldats de Dieu, et en s'opposant de ce fait à la volonté de l'Eglise. Défini en 1199 par le pape Innocent III, avec la décrétale *Vergentis in senium*, le crime de lèse-majesté divine entraînait la confiscation des biens et des fiefs du coupable qui tombaient en commise au profit du prince ou du suzerain.

3 - Bibliothèque nationale de France, Latin 11013. Ce manuscrit a d'abord été en partie publié en 1880 par Auguste Molinier dans le tome VII de l'édition Privat de l'*Histoire Générale de Languedoc* (col. 331 à 396 des *Enquêteurs royaux*) ; celui-ci n'a pas repris toutes les dépositions, certaines lui semblant faire doublon. Le même document a de nouveau été édité en 1904 par Léopold Delisle dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome XXIV, 2e partie. Les deux éditions comportent peu de différences, si ce n'est que la seconde donne l'intégralité du texte. Des dépositions qui avaient été négligées par Auguste Molinier donnent de précieux détails pour cette étude. De plus, Léopold Delisle a été capable d'identifier des témoins qui ne l'avaient pas été par A. Molinier. A propos de ces enquêtes voir Strayer 1979 et Dejoux 2014.

4 - Histoire générale de Languedoc, éd. A. Molinier, t. VII, col. 641.

5 - Delisle 1904, p. 810 : *Le Buc* (sic).

Dictionnaire topographique du département de l'Aude publié en 1912, l'abbé Sabarthès contribue à la diffusion et à l'homologation de cette interprétation dans son article consacré au lieu de Buc⁶.

Dans son *Histoire de Pépieux* (1944), le chanoine Cunnac s'attarde naturellement sur la figure du chevalier Guiraud de Pépieux, dont plusieurs témoins affirment qu'il fut pendu à la *Roca de Buc*, lieu qu'il identifie par esprit de clocher à un soi-disant *Roc de Bouc* qui se serait trouvé dans les environs de Pépieux, mais dont on n'en trouve étrangement aucune trace, ni dans les archives, ni dans les cadastres⁷. En 1964, Simone Coincy-Saint-Palais, intitulé « *Les ruines du château de Buc* » un chapitre de son ouvrage *Donjons et castels du pays des Cathares*⁸. Plus romancière qu'historienne, l'auteure ne s'embarrasse guère de scrupules scientifiques. Elle affirme, sans avancer le moindre argument, que « *le Roc de Buc* » n'est autre que le château de Belcastel, dont les ruines sont encore visibles à 1400 m. au sud-est du village de Buc. Or, il s'avère que l'important château de Belcastel est bien attesté depuis la fin du XI^e siècle, et qu'il a toujours conservé ce nom depuis son apparition⁹.

L'érudite Urbain Gibert reprend la question dans un article intitulé « *Notes concernant la Croisade contre les Albigeois dans les Corbières Occidentales* », paru en 1972 dans le bulletin de la SESA. Après avoir brièvement envisagé diverses possibilités, il se prononce en faveur de l'identification avec le lieu de Buc, où, dit-il, « *au centre du village, tout à fait en face l'école, l'endroit est encore appelé Roc de Buc, et l'on y décèle des bases de mur en gros appareil* ». Il en déduit de façon péremptoire qu'il s'agit de la *Rupes de Buco* évoquée dans les enquêtes. En le rapprochant d'autres faits sur lesquels nous reviendrons plus loin, il conclut que cet épisode avait eu lieu en 1240, lors de la « *guerre du vicomte* », et qu'à ce moment-là les Français avaient pénétré dans les « *Corbières occidentales* » à la poursuite de l'armée de Trencavel, en fuite après l'échec du siège de la cité de Carcassonne. De fait, les arguments avancés par Urbain Gibert paraissent bien ténus, et on a de la peine à déceler à Buc les indices archéologiques dont il fait état. On ne connaît par ailleurs aucun document attestant la présence d'une quelconque fortification en ce lieu.

6 - Sabarthès 1912, p. 49.

7 - Cunnac 1944 ; critique dans Gibert 1972, p. 198-200.

8 - Coincy-Saint-Palais 1964, p. 245-249. Nous tenons à remercier M. Michel Gybels qui nous a communiqué cette information.

9 - « *castello quem vocant Bel Castel* » dans un serment de fidélité non daté prêté à la comtesse Ermengarde de Carcassonne (1067-1097), *Cartulaire des Trencavel*, Société Archéologique de Montpellier, Ms 10, fol. 77v ; « *Bellum castrum* » dans l'assignat de Pierre de Voisins en 1231, HGL, t. VIII, pr. 295.

Quoi qu'il en soit, un consensus historiographique s'est établi autour de l'interprétation d'Auguste Molinier¹⁰. Il convient donc de réexaminer les différentes pièces de ce dossier en commençant par les témoignages recueillis par les enquêteurs royaux.

La Roca de Buc dans les enquêtes royales de 1258-1260

On observe en premier lieu que le nom est le plus souvent orthographié en latin sous la forme *Rupes de Buco*, avec pour seules variantes le redoublement du « p » de *rupes*, ou du « c » de *buco*. Dans deux cas, au latin *rupes*, le scribe a substitué le vocable roman *roca* qui, comme lui, désigne un rocher. Dans le contexte médiéval qui nous occupe, le terme prend par métonymie l'acception de fortification édifée sur un rocher. En effet, depuis le IX^e siècle, dans les chartes se rapportant au Languedoc et à la Catalogne, territoires à dominante montagneuse, la *roca* désigne un promontoire rocheux, généralement difficile d'accès, naturellement défendu par des falaises et des parois vertigineuses, et au sommet duquel on a commencé par édifier une tour de guet permettant de surveiller une vallée ou une route stratégique. Certains de ces nids d'aigles ont pu évoluer en véritables complexes fortifiés et donner naissance à un habitat castral, comme par exemple à Camps-sur-l'Agly ou au château du Bézu (Albedun) ; le vocable s'est même parfois fossilisé dans le nom de certaines localités comme Laroque-de-Fa ou Roquefort-des-Corbières.

Le lieu de la *Roca de Buc* est mentionné dans les dépositions de cinq témoins : Arnaud de Laure, Raimond Aban¹¹, Léon de Rébenti, un anonyme et B. de Petrablanca¹², habitant de Rieux¹³. Sur seize occurrences, sept ont trait à Guiraud de Pépieux¹⁴, chevalier *faidit* connu par d'autres sources, sept à Usalger d'Aigues-Vives¹⁵, une aux frères B. de Petrablanca et G. de Saint-Julien¹⁶, une enfin

10 - Par exemple Roquebert 2007, p. 412.

11 - Delisle, 1904, p. 564.

12 - *Idem*, p. 597 et p. 614, § 938.

13 - D'après A. Molinier (*HGL*, VII, *Enquêtes*, col. 331), il s'agirait de Rieux-en-Val. On lui préférera Rieux-Minervo ; il existe en effet une chapelle rurale Saint-Julien (nom porté par le frère de B. de Petrablanca) au nord-est du village, connue dès 1156 (Sabarthès, p.396), et le ruisseau de Saint-Julien borde le tènement de Pierre Blanche (carte IGN au 1/ 50 000^e) ou Peyre Blanche (Sabarthès 1910, p. 307).

14 - Delisle, 1904, p. 559, item 203 et p. 562, § 250 (Arnaud de Laure) ; p. 566, § 306 (Raimond Aban) ; p. 575, § 425 (témoin inconnu) ; p. 593, § 662 (Léon de Rébenti) ; p. 608, § 871 et p. 612, § 917 (B. de Petrablanca).

15 - *Ibid.*, § 130 et p. 557, § 177 (Arnaud de Laure) ; p. 578, § 466 et 475, et p. 581, § 523 (témoin inconnu) ; p. 590, § 629 (Léon de Rébenti) ; p. 605, § 841 (B. de Petrablanca).

16 - *Ibid.*, p. 563, § 268 (Arnaud de Laure).

à un certain B. de Villefloure¹⁷. Tous les témoins associent la mort de Guiraud de Pépieux à la *Roca de Buc* ; il en est de même pour celle d'Usalger d'Aigues-Vives, à l'exception de Raimond Aban qui n'en fait pas état. Ni Arnaud de Laure, ni B. de Petrablancha n'ont probablement assisté à ces événements, puisque lorsque le premier dépose à propos de B. de Villefloure, et le second à propos d'Usalger d'Aigues-Vives et de Guiraud de Pépieux, ils déclarent avoir « entendu dire »¹⁸ que ceux-ci furent tués au lieu de *Rupes de Bucu*.

Attardons-nous un peu sur les différents protagonistes. On ne dissertera pas sur la carrière de Guiraud de Pépieux, mais on s'arrêtera seulement sur ce qui est dit de lui dans l'enquête. B. de Petrablancha et Arnaud de Laure reviennent deux fois sur son cas : ils racontent que Guiraud a été capturé à Caunes sur l'ordre de l'inquisiteur Ferrer, qui le condamna au Mur¹⁹ à Carcassonne pour crime d'hérésie, qu'il s'en échappa, puis participa à la « *guerre du vicomte* » en Minervoïs et en Carcassès, avant d'être pendu par les gens du roi à la *Roca de Buc*. Raimond Aban, Léon de Rébenti et B. de Petrablancha confirment les grandes lignes de ce récit ; par contre, le témoin anonyme affirme qu'il fut capturé et brûlé à la *Roca de Buc*, et non pendu.

Selon Arnaud de Laure, Usalger d'Aigues-Vives fut *faidit* du temps du comte de Montfort, puis fait prisonnier durant la « *guerre du vicomte* ». Capturé suite au siège de la *Roca de Buc*, il y aurait été pendu par les Français, ce que confirment le témoin anonyme, Léon de Rébenti et B. de Petrablancha²⁰. Arnaud de Laure évoque à cinq reprises Usalger d'Aigues-Vives, chevalier qu'il cite parmi d'autres *faidits*, dont deux membres de sa parentèle, Arnaud Guilhem et Raimond Roger d'Aigues-Vives. Concernant B. de Villefloure, on ne dispose que du témoignage indirect d'Arnaud de Laure, selon qui ce chevalier aurait été *faidit* du temps du comte de Montfort, puis durant la « *guerre du vicomte* ». Il aurait été tué lors du siège de la *Roca de Buc*, puis brûlé par les Français²¹.

Arnaud de Laure et Raimond Aban nous rapportent tous deux des faits ayant trait aux frères d'une dame Ermengarde, G. de Saint-Julien et B. de Petrablancha²², ce dernier étant lui-même un

des témoins sollicités comme on l'a vu. Les deux frères avaient participé à la guerre du vicomte. L'un au moins (B. de Petrablancha) fut incarcéré pour hérésie, mais parvint à s'enfuir. G. de Saint-Julien fut tué par les gens du roi, mais Arnaud de Laure et Raimond Aban divergent là encore dans leur témoignage : le premier prétend que ce fut à la *Roca de Buc*, le second à Palairac. Cependant, Raimond Aban²³ est certainement plus digne de foi, puisqu'il assure en avoir été le témoin direct, tandis qu'Arnaud de Laure n'y a probablement pas assisté. Ainsi, au moins trois des protagonistes périrent-ils tragiquement à la *Roca de Buc* : Guiraud de Pépieux et Usalger d'Aigues-Vives y furent pendus, tandis qu'Arnaud de Laure rapporte que B. de Villefloure aurait été tué pendant l'assaut avant que sa dépouille ne soit livrée au bûcher. Quant à G. de Saint-Julien, il aurait été tué peu après par les soldats du roi à Palairac. Précisons enfin que l'association de ces événements à l'expédition de Jean de Beaumont en 1240 est clairement établie par le témoignage de B. de Petrablancha : lui aussi a su qu'Usalger d'Aigues-Vives avait été pendu par les gens du roi à la *Roca de Buc*, mais il est le seul à indiquer que cela eu lieu durant la « *guerre du vicomte* »²⁴.

Nouveaux éléments pour identifier la *Roca de Buc*

La découverte d'un acte inconnu des érudits ayant étudié cette question nous a incité à reconsidérer la question de l'identification de la *Roca de Buc*. Il s'agit du testament du seigneur Ponç de Vernet rédigé le 25 avril 1211, soit environ cinquante ans avant les enquêtes de Saint Louis. Dans ce testament d'un très grand intérêt, ce puissant aristocrate roussillonnais ordonne que l'on procède à des dédommagements en faveur des habitants de localités victimes de ses chevauchées, ou de celles de son allié Raimond de Peyrepertuse dans le cas de Caramany. La liste, impressionnante par son ampleur, suit un itinéraire précis et géographiquement cohérent, partant de Cazouls-les-Béziers,

et il y a un seul G. de Saint-Julien, non deux comme G. Langlois l'a cru par erreur, à cause de la confusion entretenue sur le lieu de sa mort (Langlois 2001, p. 111).

23 - Issu d'une famille liée au monastère de Lagrasse, le chevalier Raimond Aban (ou Abban) avait tout d'abord combattu du côté des *faidits* avant de devenir, avec ses frères Bérenger et Guilhem, un fidèle serviteur du roi de France. Tout comme Olivier de Termes, Raimond et Guilhem Aban participèrent activement à la croisade en Egypte de 1248 à 1250. Ce qui leur valu d'être récompensés l'année suivante par Saint Louis qui les gratifia d'une rente annuelle de vingt-huit livres tournois assignée sur les revenus royaux du Val de Dagne, à Rieux, Villetritouts, Fabiès, Pradelles et Montlaur (BnF, Lat. 9996, fol. 73). Par la suite, soit par le biais de nouvelles donations royales, soit grâce à d'opportunes acquisitions, Raimond réussit à se constituer un important patrimoine en Val de Dagne et en Termenès.

24 - *Ibid.* p. 605, § 841.

17 - *Ibid.* p. 549, § 63 (Arnaud de Laure).

18 - *Ibid.* p. 549, § 63 ; p. 605, § 841 ; p. 608, § 871.

19 - C'est ainsi qu'était appelée la prison de l'Inquisition édifée dans le faubourg de la cité de Carcassonne. Ses vestiges ont récemment fait l'objet d'une étude archéologique (Baudreu et Calvayrac 2013).

20 - *Ibid.*, p. 554, § 130 : «... *Usalgerius fuit captus in obsidione Roccæ de Bucu* ».

21 - *Ibid.* p. 549, § 63 : « *Item, dixit se audivisse quod dictus B. de Villa Flurani fuit interfectus in garnisone faiditorum Ruppis de Bucco et postea fuit combustus per Gallicos.* »

22 - Les textes associent clairement ces trois personnages,



Fig. 1 : Localisation du château de la Roque sur la carte de Cassini.

au nord, et s'achevant à Castelló d'Empúries, au sud, en passant par le Narbonnais, le Termenès, le Fenolhedès, le Conflent et le Vallespir. Nous reproduisons ici l'extrait qui nous intéresse :

« *Dimitto hominibus de Paderno CC solidos pro malefacta quam illis fecit ; et hominibus de Roca de Bug, CCCC solidos ; et hominibus Sancti Pauli, mille solidos ; et hominibus de [...-cine] CC solidos ; et hominibus de Viverio et d'Enterrius, D solidos ; et hominibus d'Encinano, CL solidos ; et hominibus de Karamayn, pro malefacta quam Raymundus de Petrapertusa illis fecit, C solidos ; et pro malefacta quam feci hominibus de Cassaynes qui sunt milicie Templi, dimitto illis pro emenda CCC solidos ; et inter omnes alios homines de Cassaines quibus malefacta feci, dimitto D solidos.* »²⁵

L'identification de la plupart des lieux évoqués ici ne présente pas de difficulté : Padern (*Paderno*), Saint-Paul-de-Fenouillet (*Sancti Pauli*), un lieu dont le nom n'a pu être restitué intégralement en raison de la dégradation du parchemin, Le Vivier (*Viverio*), *Enterrius* localité disparue située dans la commune du Vivier, Ansignan (*Encinano*), Caramany (*Karamayn*), Cassagnes (*Cassaynes*). L'énumération des localités suit, on le voit, un itinéraire précis, depuis Padern en Perapertusès, jusqu'à Cassagnes en Fenolhedès. Or, il est particulièrement significatif de constater que le lieu de la *Roca de Buc* apparaît ici mentionné entre Padern et Saint-Paul. Cette localisation est par ailleurs corroborée par plusieurs autres sources documentaires médiévales et modernes. Ainsi, dans le second volume de l'Inventaire des archives de l'archevêché de Narbonne, rédigé au cours des années 1635-1640 par le notaire Anthoine Rocque à la requête de l'archevêque Claude de Rebé, on trouve mention d'une sentence arbitrale prononcée en 1232 afin de répartir le temporel de l'Eglise de Narbonne entre l'archevêque et le chapitre de Saint-Just.

L'archevêque s'y voit notamment attribuer Saint-Paul-de-Fenouillet, avec ses dépendances : Maury, la « *Roque de Buc* » et Lansac²⁶. Dans le troisième volume de ce même inventaire, on trouve également l'analyse d'un accord passé en 1277 entre l'archevêque de Narbonne et l'abbé d'Alet, qui, entre autres clauses, confirme le monastère d'Alet en la possession des églises rurales de Maury et de « *La Roque Buc* »²⁷. Enfin, une brève analyse contenue dans le registre intitulé « Hommages et dénombremens de la sénéchaussée de Carcassonne » fait état de privilèges octroyés en juin 1391 aux habitants de Saint-Paul de Fenouillet, Maury, « *Roquebac* » et Peyralade²⁸.

Tous ces éléments réunis indiquent que le lieu de la *Roca de Buc* se situait manifestement dans les environs de Saint-Paul de Fenouillet et de Maury. Les recherches effectuées en 1594 afin de définir le taillable des communautés du diocèse civil d'Alet très affectées par les guerres de Religion nous apportent des précisions décisives : en effet, à cette occasion, le bayle et les consuls de Saint-Paul interrogés par les commissaires diocésains désignent le « *chasteau de la Roque* » comme l'un des repères servant à délimiter leur territoire et celui de Maury. Quelques lignes plus loin, l'énumération des principaux finages du taillable de Saint-Paul mentionne le lieu de « *Roque del Buc* »²⁹.

L'examen de la carte IGN montre effectivement l'existence d'un hameau de « *La Roque* » aux

26 - « (...) Item, le village de St Paul de Valloles, avec tous ses droits et appartenances avec les villages qui en dépendent, sçavoir Maury, Roque de Buc, Aliensac, avec leurs terroirs. » Un peu plus loin le même notaire a orthographié le même lieu « *Roquedebus* », Médiathèque de Narbonne, ms 314, vol. II, fol. 65 et 79v.

27 - « (...) pour raison des autres eglises rurales quy n'avoient aucuns parroissiens, sçavoir de Maury, de la Roque, Buc (...) », Médiathèque de Narbonne, ms 314, vol. II, fol. 358.

28 - Bibliothèque municipale de Carcassonne, ms 5551, fol. 118.

29 - AD Aude, 23C3, fol. 43v-45.

25 - Tréton 2010, doc. 232, p. 784.

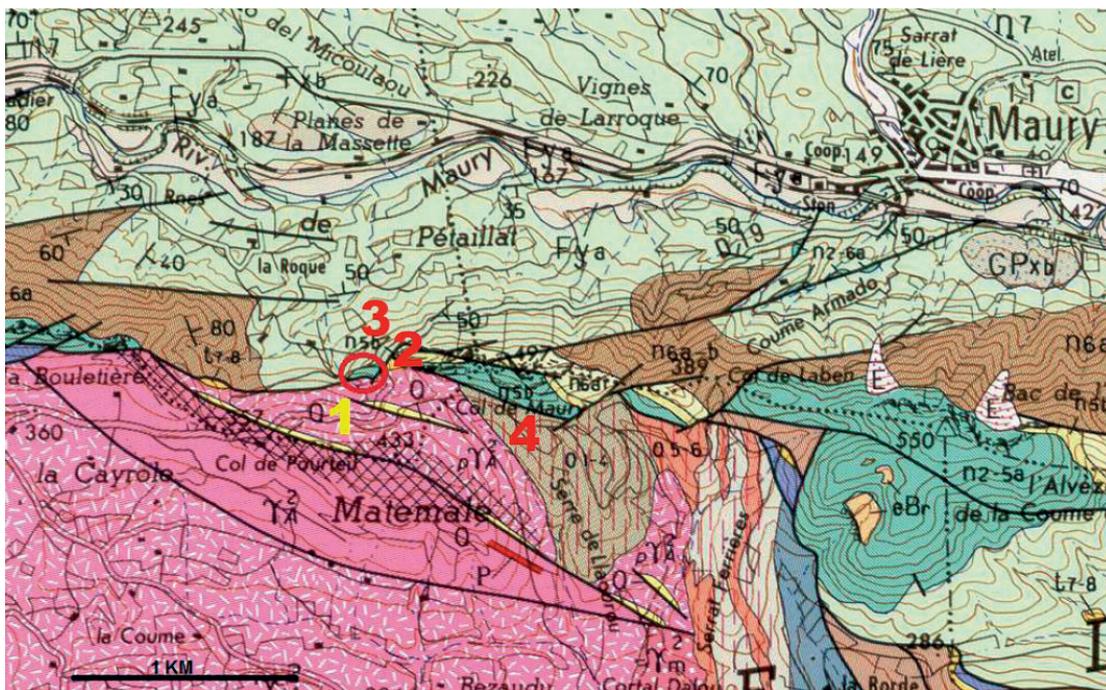


Fig. 2 : Environnement géologique du site (extrait de la carte géologique au 1/50.000° Infoterre BRGM). Le site est localisé par un cerclage rouge.

confins méridionaux de Saint-Paul et de Maury. Au sud-ouest de ce dernier on relève le toponyme « Bac de la Roque » et, plus à l'est, sur le territoire communal de Maury, un lieu-dit « Vignes de Larroque ». Mais c'est finalement la consultation de la carte de Cassini qui s'est avérée décisive pour localiser le château médiéval dans les limites de ce finage. Celle-ci figure en effet deux châteaux de la Roque à mi-distance entre Saint-Paul et Maury (fig.1). Le premier est indiqué comme étant encore habité et correspond à l'actuel hameau de La Roque, où aucune trace visible de château n'est décelable. Le second, davantage au sud-est, et à proximité des reliefs, est indiqué « en ruine ». Il s'agit selon toute probabilité du château médiéval qui nous intéresse, comme nous avons pu le vérifier en nous rendant sur place. Celui-ci se situe à proximité immédiate de la route menant de Maury à Lesquerde, route que l'on suppose ancienne (elle est figurée sur le plan cadastral de 1822), et qui pourrait avoir en partie déterminé le choix d'implantation de la *roca*.

Les informations dont nous disposons font présumer que le château et le territoire de la *Roca de Buc* dépendaient originellement du monastère bénédictin de Saint-Paul de Fenouillet, lui-même affilié avec l'ensemble de son patrimoine au monastère de Sainte-Marie d'Alet dans le contexte de la Réforme grégorienne. Une bulle du pape Calixte II du 19 juin 1119 confirme en effet l'abbé et le monastère d'Alet dans la possession des monastères de Saint-Paul de Fenouillet, Saint-Polycarpe et Saint-Papoul³⁰. Le monastère de Saint-Paul paraît avoir

été supprimé par la suite, car les actes n'en font plus état. Au début du XIII^e siècle, la compromission de Boson, abbé d'Alet, en faveur des hérétiques et des faidits hostiles à l'Eglise catholique a pour conséquence le séquestre des possessions de la riche abbaye du Razès qui sont alors placées sous la tutelle de l'archevêque et du chapitre de Narbonne. C'est ce qui explique les actes de 1232 et 1277 évoqués ci-dessus. L'ensemble de ce patrimoine fut ensuite restitué au monastère d'Alet, érigé en évêché en 1318, tandis que l'église Saint-Paul est simultanément érigée en collégiale. Son chapitre, constitué de douze chanoines et treize prébendiers, est alors placé sous l'autorité de l'évêque d'Alet³¹.

En grande partie détruit une carrière au début du XX^e siècle, le site de La Roque n'a, semble-t-il, jamais été étudié. Nous en donnons ici une première description.

Description archéologique du site médiéval de La Roque

Environnement géologique

La carte géologique de Rivesaltes au 1/50000^e (BRGM) montre que le site est implanté sur un petit affleurement de calcaires massifs à Rudistes et Néréides d'âge Crétacé inférieur (Valanginien à Bédoulien inférieur) et de faciès Urgonien inférieur (fig. 2). Il est limité à l'ouest et au sud par des failles le mettant en contact avec le granite de Saint-Arnac (fig. 2, n°1) au sud et au sud-ouest, et très briève-

30 - *Histoire Générale de Languedoc*, éd. A. Molinier, t.,V, pr. 468-I. col. 876-877.

31 - Médiathèque de Narbonne, ms 314, vol. III, fol. 226-227v, n° 8.

ment avec une petite occurrence de Bédoulien supérieur (marnes et calcaires marneux) à l'est (fig. 2, n°2). Les calcaires sont recouverts stratigraphiquement au nord par des marnes sombres à intercalations gréseuses d'âge Albien (fig. 2, n°3).

En l'état actuel des recherches, sept types principaux de pierres ont pu être identifiés dans les constructions du site :

- le calcaire massif à patine et cassure gris clair, à pâte fine et cassure sub conchoïdale du faciès Urganien local. Il représente la quasi-totalité des moellons employés, de formes et dimensions souvent très irrégulières. Le plissement de la formation et la fracturation importante de la roche due aux failles expliquent cette irrégularité par une grande difficulté de taille, liée aussi à la nature de la pierre. La superposition des directions de fracturation permet toutefois dans certains cas le prélèvement de moellons de forme plus régulière. La patine de couleur beige à rouille observée dans certaines zones est quant à elle liée à une importante circulation d'eau fortement minéralisée dans les zones les plus fracturées.
- le granite porphyroïde tectonisé en blocs plus ou moins altérés, présent en faible quantité. Il semble afficher le « Type Lesquerde » du granite de Saint-Arnac, visible au contact du calcaire, au niveau de la faille, et a donc été prélevé dans le voisinage immédiat du site.
- le grès arkosique compact en blocs très ferrugineux à gros grains de Feldspaths, de couleur rougeâtre, probable faciès altéré du précédent, et donc d'une provenance identique.
- des blocs de calcite blanche tectonisés, provenant de précipitations karstiques dans les grandes fissures et cavités du calcaire Urganien local.
- le travertin de couleur beige à blanc cassé, très régulier, à orientations parallèles de tubes, correspondant aux anciennes tiges de plantes. Son origine pourrait être locale, liée à un cours d'eau avoisinant. Comme souvent il était vraisemblablement employé dans les encadrements (portes, baies) en raison de sa facilité de taille et de sa légèreté.
- des plaquettes de schiste ou de grès, qui proviendraient d'un large affleurement d'âge Ordovicien débutant 500 m à l'est du site (fig. 2, n°4). Avec de rares tessons de tuiles canal (pour la ligne faîtière ?) elles servaient certainement de lauzes pour couvrir les toitures. Comme sur de nombreux sites castraux de montagne languedociens, elles étaient en effet privilégiées en raison de leur poids favorisant la résistance au vent et à la neige, mais nécessitaient cependant des charpentes plus solides³².

32 - Journot 1984, p. 59. Dès les X^e-XI^e siècles nombre de *castra* en milieu montagnard sont couverts en lauzes, tel



Fig. 3 : Vue générale du site depuis le sud-est. © F. Loppe, 2018.

Description générale du site

Les vestiges de la fortification sont localisés au sud-est de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet, près de l'extrémité ouest d'une arête rocheuse calcaire marquant la limite septentrionale des monts du Fenouillèdes, à une altitude comprise entre 315 et 336 m (fig. 3).

Le site castral de la Roque a été inventorié dès 1985 par le Service Régional de l'Archéologie (n° de site PATRIARCHE : 66187007 AH). Un lot mobilier a été recueilli à cette occasion, mais n'a pour l'heure fait l'objet d'aucune étude³³. Le site a également été en partie impacté par l'exploitation d'une carrière qui empêche désormais de connaître avec précision sa morphologie et son étendue originelles.

En janvier-février 2018, deux prospections en compagnie de R. Tréton et S. Durand ont permis de recueillir une quarantaine de tessons de céramique³⁴ et de délimiter les vestiges qui s'étendent essentiellement sur deux zones sommitales et une partie de la pente sud, dans un quadrilatère d'environ 60 x 30 m (1800 m²). Un premier relevé topographique a également été effectué (fig.4).

celui déserté de Mézenc, en Vivarais, dont les bâtiments possédaient des toitures de phonolite, roche magmatique d'origine volcanique (Laffont 2009, p. 141, fig. 46). C'est également le cas au *castrum* de Cabaret (Lastours, Aude), mentionné en 1063 et détruit au milieu du XIII^e siècle, dont les pentes de toitures étaient couvertes de lauzes de schiste, seule la faîtière étant en tuiles canal (Gardel 1999, p. 332). D'une manière générale, sur le versant Sud du Massif Central « tous les sites fouillés confirment la présence de matériaux durs pour les toits. [...] À l'heure actuelle, dans le Cabardès, la répartition géographique des couvertures est la suivante : tuiles canal en plaine et à basse altitude (Villarlong, Lassac...), lauzes de schiste dans les hautes terres (Roquefère, Labastide Esparbairénque), et logiquement toiture mixte en lauzes et tuiles dans les zones intermédiaires entre plaine et montagne » (Colin et alii 1996, p. 81).

33 - Information aimablement communiquée par O. Passarrius, responsable du Pôle Archéologique départemental des Pyrénées-Orientales.

34 - Ce mobilier sera étudié ultérieurement en détail avec le lot conservé au Service Archéologique des Pyrénées-Orientales.

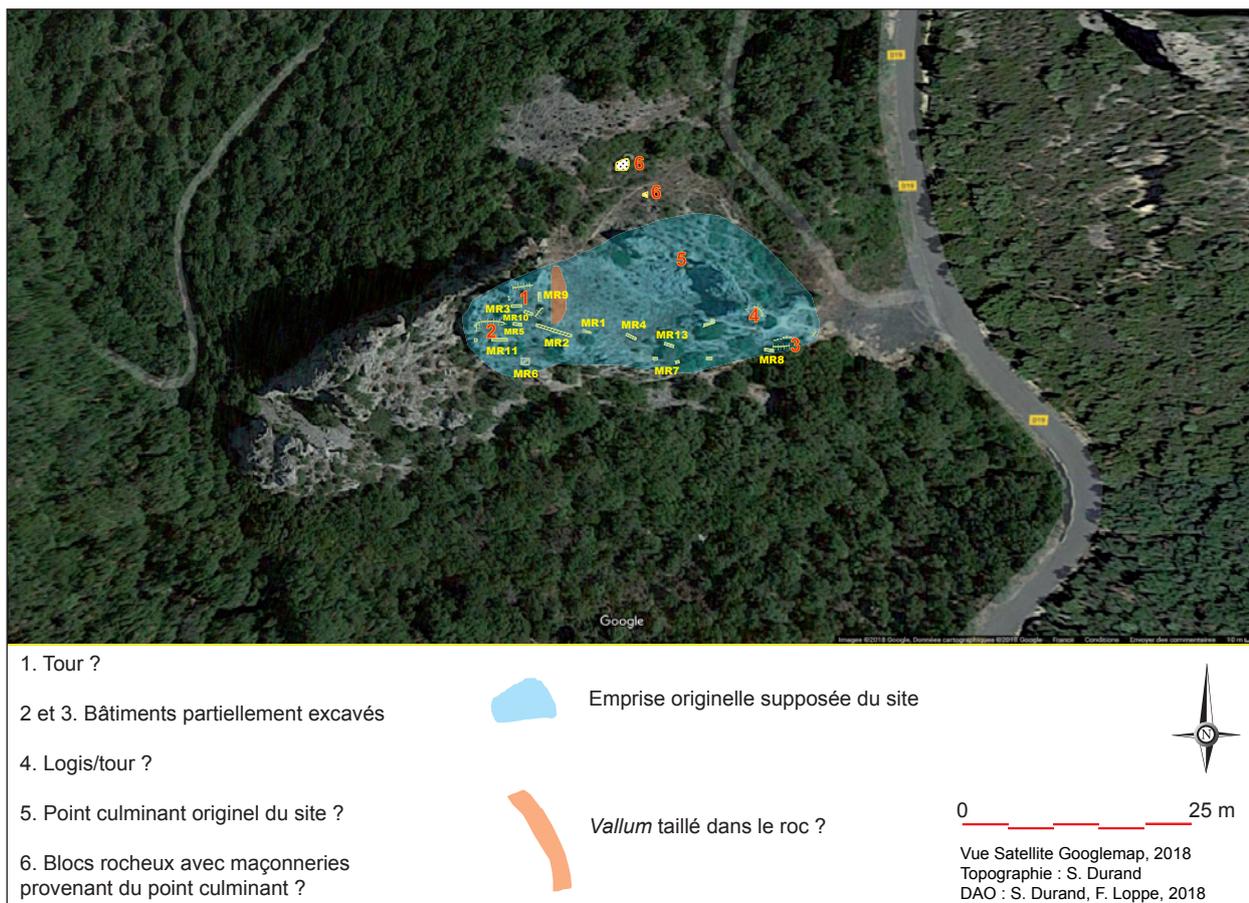


Fig. 4 : Vue satellite avec levé topographique des structures et aménagements.
(Image Google map, 2018 ; Levé ; S. Durand ; DAO : S. Durand, F. Loppe, 2018)

Des constructions sommitales

À l'ouest, une petite plateforme sommitale aménagée à 329 m. NGF permet d'apercevoir à environ 6 km au nord-est le château de Quéribus, sur la dernière crête méridionale des Corbières. Elle conserve les arases harpées de deux murs MR9 et MR3 dont l'épaisseur atteindrait environ 1,10 m (fig. 4, n°1 ; fig. 5). Liés au mortier de chaux, ils sont édifiés dans un petit appareil de moellons en granite et calcaire. Le mur nord a disparu, peut-être suite à l'effondrement partiel de l'arête, mais la paroi rocheuse ouest, taillée verticalement, devait supporter un des murs du bâtiment. Deux engravures de poutres y ont été aménagées à 1,50 m du sol actuel afin de soutenir le plancher d'étage (fig. 6). L'espace interne du rez-de-chaussée ne devait quant à lui pas excéder 19 m² (5,5 x 3,4 m). Enfin, la paroi rocheuse orientale présente une érosion et une inclinaison indiquant une retaille artificielle en glacis, très probablement pour isoler la construction du côté le plus vulnérable à une attaque (*vallum* ? fig. 7).

À 3 m. en contrebas, côté sud, un mur oblique MR10 en moellons calcaires (L : 2 m ; H : 0,50 m) pouvait faire partie d'un soutènement de chemin d'accès à la plateforme sommitale ouest. À proximité, un « fond de cabane » taillé dans le substrat

matérialise vraisemblablement l'emplacement d'un bâtiment d'au moins 2,5 m. de long (largeur inconnue).

L'arête rocheuse, complètement dérasée en son centre par la carrière, a néanmoins été épargnée à son extrémité orientale : à ce niveau, un petit replat taillé (336 m. NGF), fortement amputé dans sa partie nord-est, a livré un tesson médiéval et des restes de mortier de chaux (fig. 4, n°4). Détachés du substrat, deux blocs rocheux auxquels sont attachés des restes de maçonneries calcaires au mortier de chaux fortement dosé gisent dans la pente, à 20 et 35 m en contrebas (fig. 4, n°6). Ils proviennent probablement du point sommital du site, aujourd'hui disparu (fig. 4, n°5). L'imposante crête rocheuse à l'est du site castral masque la visibilité vers le nord-est, empêchant d'apercevoir le château de Quéribus.

Des bâtiments dans la pente sud

En partie haute du site, trois maçonneries arasées à 325 m. NGF sont encore observables :

- Le mur MR1 (L cons. : 2 m ; ép. : 0,80 m), lié au mortier de chaux, se compose de blocs calcaires à peine dégrossis (fig. 8). Son extrémité ouest comporte un élément de travertin taillé (0,35 x 0,20 m) indiquant probablement la présence d'une



Fig. 5 : Plateforme sommitale ouest, vue depuis l'est.
© F. Loppe, 2018.



Fig. 8 : Arase de mur MR1. On remarque l'élément en travertin au dessus de l'échelle photo ainsi que la maçonnerie postérieure ayant condamné l'ouverture (sous l'échelle photo).
© F. Loppe, 2018.



Fig. 6 : Plateforme sommitale ouest. Détail d'une engravure de poutre taillée dans le rocher occidental. © F. Loppe, 2018.



Fig. 9 : Bâtiment taillé dans le roc sous la plateforme ouest.
© F. Loppe, 2018.



Fig. 7 : Plateforme sommitale ouest, vue détaillée du glacis oriental retaillé artificiellement. © F. Loppe, 2018.



Fig. 10 : Bâtiment taillé dans le roc sous la plateforme est.
© F. Loppe, 2018.



Fig. 11 : Mur gouttereau MR8. Vue détaillée du parement conservé en moellons calcaires. © F. Loppe, 2018.



Fig. 13 : Mur MR5 composé de moellons calcaires extraits *in situ*. © F. Loppe, 2018.



Fig. 12 : Bâtiment taillé dans le roc sous la plateforme est. Détail d'une engravure de poutre pour plancher. © F. Loppe, 2018.



Fig. 14 : Mur MR7 composé de moellons calcaires extraits *in situ*. On remarque en haut à droite un moellon de grès arkosique rougeâtre à grains de feldspath. © F. Loppe, 2018.

- porte, ultérieurement bouchée par une nouvelle structure accolée.
- environ 5 m. à l'est, on observe un vestige de mur MR4 de 2 m. de long édifié avec des moellons en granite.
 - deux assises du mur MR13, environ 4 m. à l'est du précédent.

Ces maçonneries seraient à rattacher à des bâtiments excavés contre la paroi sud de l'arête rocheuse centrale, détruite par la carrière.

Deux autres bâtiments, mieux délimités, sont aménagés sous chacune des éminences subsistantes :

- environ 5 m. en contrebas de la plateforme sommitale ouest, une terrasse de 6,3 x 4 m. (25 m²) à 323 m. NGF a été créée par aplanissement du rocher et taille verticale des parois, notamment au niveau de l'angle nord-est (fig. 4, n°2 ; fig. 9). On devait y pénétrer par l'est, en longeant le mur MR5. Son gouttereau sud MR11 en moellons calcaires liés au mortier de chaux est par ailleurs

encore nettement perceptible (L d'origine : env. 6 m ; H conservée : 1 m).

- environ 9 m. en contrebas de la crête orientale, un autre bâtiment a été taillé à flanc de pente sur une superficie de 17,7 m² (6 x 2,96 m ; fig. 4, n°3 ; fig. 10). Il est circonscrit côté sud par un gouttereau MR8 (ép. : 0,70 m) conservé sur 2 m de long et 0,50 m. de haut, édifié en moellons calcaires extraits *in situ* (fig. 11). Plaquée contre le rocher, cette maçonnerie est liée par un mortier de chaux très fortement dosé. La paroi rocheuse nord comporte quant à elle huit engravures espacées de 0,25 à 0,50 m (fig. 12) destinées à recevoir les poutres d'un solide plancher d'étage auquel on devait accéder par un petit sentier situé en surplomb. Leur appui est implanté entre 1,5 et 1,7 m. du sol rocheux, au pendage est/ouest.

Une ruelle d'accès ?

Du côté sud, trois maçonneries distinctes est/ouest MR7/MR2/MR5 (ép. : 0,96 m) pouvaient à l'origine faire partie d'une même structure rectiligne d'environ 50 m. Edifiées à flanc de pente, entre 322 et 324 m. NGF, elles se composent de moellons calcaires pratiquement bruts liés au mortier de chaux (fig. 13, mur MR5 ; fig. 14, mur MR7). Aucune banquette n'étant taillée dans le substrat, la base du mur MR5 comporte une assise stabilisatrice en

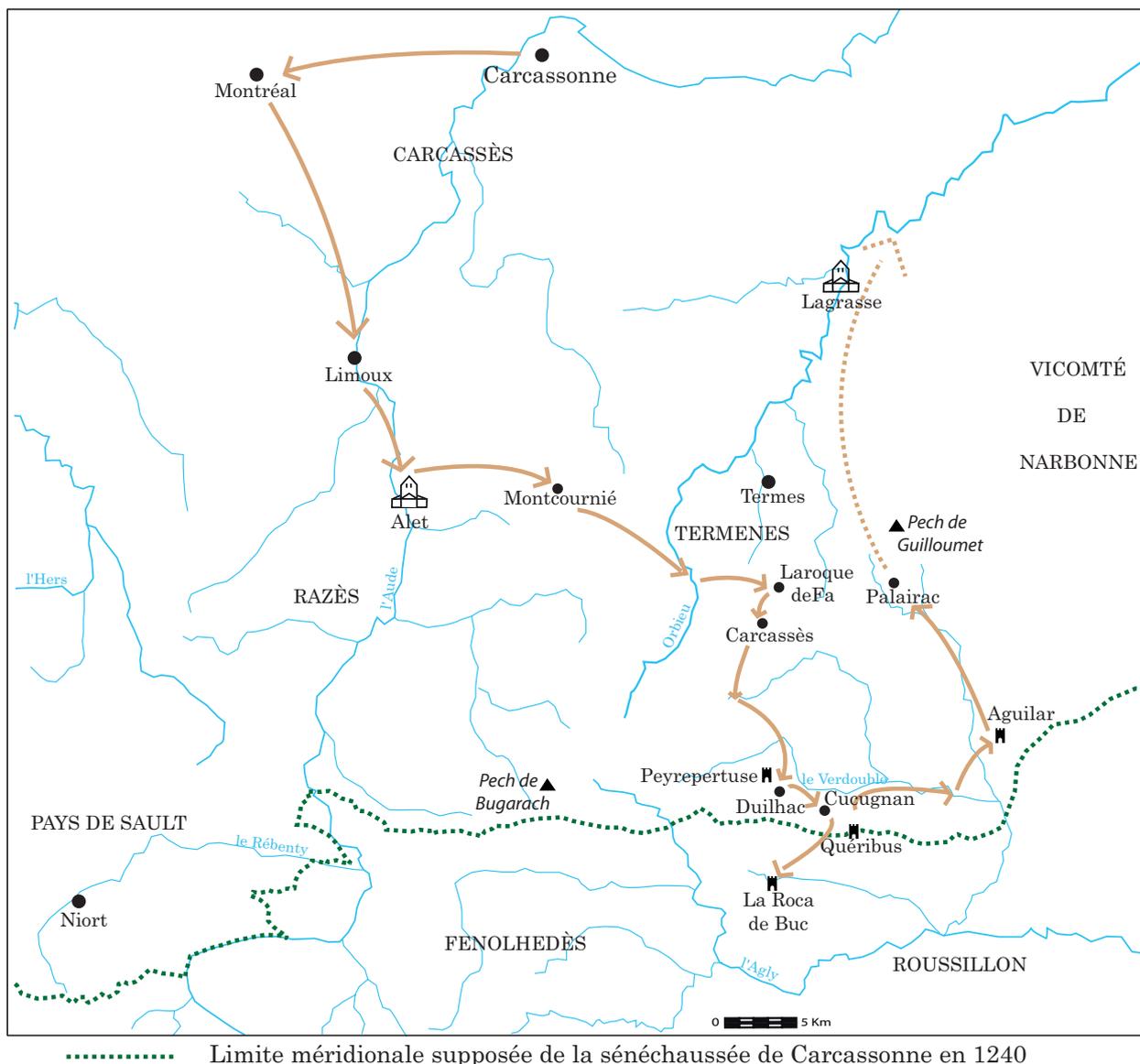


Fig. 15 : Reconstitution théorique de l'itinéraire suivi par l'ost du roi de France dans la sénéchaussée de Carcassonne (octobre - novembre 1240). DAO Rodrigue Tréton 2018.

ressaut de 0,22 m de large. Ces murs auraient pu constituer le soutènement d'une ruelle desservant les différents ensembles du site depuis l'est.

Enfin, environ 10 m. plus bas, un mur MR6 d'environ 2 m. de long est édifié en blocs calcaires et de granite, à la limite de l'abrupt. Sa mise en œuvre, plus fruste que celle des autres maçonneries, pourrait être en pierres sèches. En l'état, on ne sait s'il s'agit d'une structure contemporaine, postérieure, ou antérieure au site médiéval.

Cette première approche du site castral de La Roque, très succincte, n'a évidemment pas la prétention de comprendre sa morphologie et ses fonctions dans leur ensemble. En effet, une étude plus complète reste à faire, notamment celle du mobilier, afin de mieux saisir les origines et l'évolution de cette fortification. Par ailleurs, les vestiges de l'église citée en 1277, s'ils existent encore, n'ont pu être localisés.

Les premières observations laissent toutefois penser qu'une tour protégée par un fossé a été implantée à l'extrémité ouest du site (fig. 4, n° 1), et que d'autres constructions existaient sur l'arête orientale et certainement centrale (logis seigneurial ?)³⁵, toutes deux pratiquement détruites par la carrière.

35 - Comme le note F. Journot pour les châteaux héraultais du Languedoc montagnard « ces caractéristiques peuvent être rapprochées des descriptions de forteresses rouergates, présentées par P. Bonnassie à partir du Livre des miracles de sainte Foy de Conques (première moitié du XI^e siècle). Les châteaux décrits sont en effet d'un accès difficile et « inaccessibles aux machines ». On n'y note pas de chapelle. Le logement ou *mansio* peut être séparé de la *turris*, mais souvent n'existe que celle-ci ; en général elle présente trois niveaux : au rez-de-chaussée une salle basse obscure à laquelle on accède par une ouverture dans le plancher du premier étage, et qui sert parfois de prison ; au dessus, l'étage noble, avec la porte ; au deuxième étage, l'habitation privée, éclairée par des fenêtres, parfois munie de refends ; la prison peut s'y trouver ; une terrasse supérieure est quelquefois accessible.

Adossé contre la paroi sud de l'arête rocheuse afin d'être protégé du fort vent de cers (nord-ouest), un petit ensemble d'au moins cinq à six petits bâtiments semble desservi par une longue ruelle est/ouest soutenue par un muret. La faible hauteur sous plancher constatée aux rez-de-chaussée (tour ouest, bâtiment est ; env. 1,5 à 1,7 m) impliquerait une fonction de resserre, l'habitat étant vraisemblablement réservé à l'étage afin de bénéficier d'un ensoleillement maximal tout en étant isolé de l'humidité de la roche.

La *Roca de Buc* semble caractéristique des petites fortifications castrales qui voient le jour dans la région durant les IX^e-XI^e siècles, comme par exemple le château de Pène, distant d'une vingtaine de kilomètres à l'est, et mentionné dès 1012³⁶. Également édifié sur une étroite arête calcaire, ce minuscule château comtal présentait d'ailleurs certaines similitudes avec le site qui nous occupe.

Même si on ignore l'effectif réel de l'armée royale en 1240, les éléments dont nous disposons suggèrent que le château de La Roque n'a dû offrir qu'une résistance assez faible aux troupes du sénéchal Jean de Beaumont. En effet, sa superficie indique qu'il ne pouvait abriter la totalité de l'armée de Trencavel en déroute, laquelle s'était très vraisemblablement scindée en plusieurs groupes depuis qu'elle avait quitté le *castrum* de Montréal.

L'itinéraire de l'expédition de Jean de Beaumont

À présent que l'identification de la *Roca de Buc* est établie, il importe de réviser l'itinéraire emprunté par l'ost du roi de France à travers la sénéchaussée de Carcassonne. Concernant cet événement, aucune chronique ne vient à notre aide : celle de Guillaume de Puylaurens ne s'attardant guère, après le siège de Carcassonne par Trencavel, levé le 11 octobre 1240, que sur le siège de Montréal. Les autres informations dont nous disposons sont les suivantes : Limoux se révolta contre le roi, mais nous ignorons si la ville fut assiégée par Jean de Beaumont ; les représentants du bourg monastique d'Alet font hommage au roi en novembre 1240 ; Guilhem de Peyrepertuse se soumet avec son *castrum* de Cucugnan et toute sa terre le 16 novembre 1240³⁷, et Géraud de Niort le même mois à Duilhac-sous-Peyrepertuse³⁸. Par ailleurs, les enquêtes royales nous apprennent que les lieux

de Laroque-de-Fa³⁹, Carcassès⁴⁰ et la *Roca de Buc* furent assiégés, que les Français passèrent à Palairac, que les habitants de Montcournié⁴¹ furent faidits⁴², et enfin que Ot de Montbrun et Raimond de Congost le furent à Aguilar⁴³.

À partir de ces éléments, il est possible de reconstituer le trajet théorique suivant (fig. 15) : après la reddition de Montréal, Jean de Beaumont et ses troupes se lancent à la poursuite de l'armée de Trencavel, au sein de laquelle figuraient notamment Olivier de Termes, Pierre de Fenouillet et Géraud de Niort. L'ost royal prend alors la route en direction de Limoux, qui paraît s'être soumise sans résistance notable ; de là, il se dirige par Vendémies vers les reliefs qui dominent Alet, où Jean de Beaumont a pu, sans avoir à s'y attarder, recevoir la soumission du bourg abbatial début novembre. L'armée a pu ensuite emprunter le chemin de crête en direction de Missègre, puis de Montcournié, dont Olivier de Termes était le seigneur, et où les Français rencontrèrent une opposition suffisante pour que les habitants de cet important *castrum* minier aient été ensuite accusés de *faidiment* ; de là, la troupe a pu suivre l'ancienne voie qui, passant par Aigues-Vives, les Esclauzes, le Col de Faoufret et Prunet, permettait de gagner la vallée de l'Orbieu, puis franchir la rivière du côté de Lanet, remonter sur le plateau de Mouthoumet et atteindre ainsi le *castrum* de Laroque-de-Fa défendu par Olivier de Termes en personne. Les Français s'en emparent facilement (on ne saurait dire s'il y eut une véritable résistance) et la garnison est capturée. Parmi les chevaliers faits prisonniers figurent Bernat de Villedeguert et son frère Guilhem Bérenger⁴⁴. Simultanément, afin de libérer le passage vers le Perapertusès, une partie de l'ost s'assure du *castrum* de Carcassès situé environ trois kilomètres plus au sud.

39 - « *Contra petitionem Ferrandae de Carcassesio, dixit quod dicta Ferranda fuit faidita in guerra vicecomitis. Requisitus qualiter scit, dixit quod ipsa erat apud Carcassesium quando castrum de Carcassesio fuit captum per gentes domini regis, eo tempore quod dominus Johannes de Bello Monte erat in obsidione ante Ruppem de Fano* », Delisle, 1904, p. 581, § 508, et p. 582, § 533.

40 - *Castrum* déserté, commune de Laroque-de-Fa.

41 - *Castrum* déserté, commune de Missègre.

42 - « *Item contra universitatem hominum de Montecornerio, dixit se vidisse homines de Montecornerio faiditos contra dominum regem in guerra vicecomitis* », Delisle, 1904, p. 575, § 422. Dans *Mourir à Montségur*, p. 412, Michel Roquebert affirme, à la suite d'Urbain Gibert, que Missègre et Montcournié furent détruits à cette occasion, mais à notre connaissance aucune source ne fait état de tels faits. De fait, le lieu de Missègre n'apparaît nulle part mentionné en relation avec ces événements.

43 - Delisle 1904, p. 562, § 251, et p. 576, § 436.

44 - À partir de Montcournié, ce sont les domaines d'Olivier de Termes qui sont parcourus par l'ost royal : Bouisse, Lanet, Mouthoumet, Laroque-de-Fa, Carcassès, HGL, t. VIII, pr. 488, Langlois, 2001, p. 175 et 203.

S'adjoignent parfois à cet ensemble des bâtisses plus rudimentaires. Il n'est pas besoin d'enceinte. Quand il y a séparation entre *mansio* et *turris*, la première est du côté le moins abrupt, et la seconde côté précipice » (Journet 1992, p. 41 ; citant Bonnassie 1982, p. 21, 22).

36 - (...) *ipsam castellum, quod dicunt Penna*, Miquel-Rosell 1947, vol. II, n° 496.

37 - HGL, t. VIII, pr. 333-I et II.

38 - HGL, t. VIII, pr. 334.

Une fois ces opérations terminées, l'armée a pu atteindre Duilhac-sous-Peyrepertuse, en passant par le col de Cédeillan puis Rouffiac. C'est à Duilhac que Géraud de Niort fait sa soumission et s'engage au nom de toute sa fratrie à remettre au roi les châteaux du Pays de Sault. Cette reddition intervient juste avant que l'armée n'entreprenne le siège du château de Peyrepertuse, opération qui ne semble d'ailleurs pas avoir été mémorable si l'on en juge par le peu d'écho qu'en ont laissé les sources contemporaines. Le 16 novembre, Guilhem de Peyrepertuse et Gaucelm de Capendu font leur soumission et remettent le château de Cucugnan aux chefs de l'armée française. De là, l'armée a alors pu emprunter le Grau de Maury dominé par le château de Quéribus, dont on ne sait s'il fut assiégé à cette occasion.

C'est probablement dans ces circonstances que dut intervenir le siège de la *Roca de Buc*, à un peu plus de cinq kilomètres au sud-ouest du Grau de Maury. La petite garnison constituée de chevaliers *faidits* originaires du Minervois et du Carcassès est alors décimée : B. de Villefloure y est tué puis brûlé par les français, Guiraud de Pépieux et Usalger d'Aigues-Vives sont pendus. L'équipée a ensuite pu se diriger vers le Pla de Tuchan afin de s'assurer du château d'Aguilar, autre forteresse d'Olivier de Termes récemment édifiée aux confins du comté de Roussillon. Trencavel et une partie des survivants de l'expédition ayant sans doute déjà réussi à gagner le comté de Roussillon, alors gouverné par Nunó Sanç, protecteur des *faidits* languedociens⁴⁵, l'armée royale dut alors rebrousser chemin et prendre la direction du nord. Vers la fin du mois de novembre, les Français seraient passés à Palairac, où se serait déroulé l'affrontement qui coûta la vie au *faidit* B. de Saint-Julien. De là, l'ost victorieux a pu facilement gagner la vallée de l'Orbieu et entamer le chemin de retour vers l'Île de France. Nous savons en effet que le 13 décembre 1240, Jean de Beaumont et les *faidits* captifs, dont Géraud de Niort, se trouvaient déjà bien loin des Corbières, à Issoire (Puy-de-Dôme)⁴⁶. Quant à Olivier de Termes, c'est à Saint Louis en personne qu'il fit sa soumission, remettant sa terre et son château d'Aguilar au mois de mai 1241, à Pontoise, en même temps que le chevalier Peire de Cucugnan, et probablement plusieurs autres *faidits* capturés par les gens du roi de France à l'automne 1240⁴⁷.

45 - Cousin germain du roi d'Aragon Pierre 1^{er} qui lui avait concédé la seigneurie des comtés de Roussillon et de Cerdagne en 1212, Nunó Sanç avait accueilli Olivier de Termes et Xatbert de Barbaira à Perpignan au cours des années 1220. Il avait toutefois « collaboré » avec Louis VIII lors de la croisade de 1228, ce qui lui avait permis de récupérer, du moins en théorie, la seigneurie du Fenouillèdes en 1229, année où il participa à la conquête de Majorque aux côtés d'Olivier et de Xatbert (Tréton, Vinas, 2017).

46 - HGL, t. VIII, pr. 334.

47 - BnF, coll. Doat, vol. 75, fol. 252.

Conclusion

Contrairement à la tradition historiographique qui, depuis la fin du XIX^e siècle, l'assimilait sans véritable argumentation au lieu de Buc, en Razès, l'étude de documents inédits corroborée par une conjonction d'éléments géographiques, historiques et archéologiques, nous incite à identifier le lieu de la *Roca de Buc* comme étant le site castral de La Roque, situé au sud-est du territoire de la commune de Saint-Paul de Fenouillet. Sur le plan de l'histoire militaire, cette révision nous a logiquement amené à reconsidérer l'itinéraire emprunté à l'automne 1240 par l'ost du roi France au cours de l'opération de répression à l'encontre des *faidits* fidèles à Trencavel. Les informations relatives au siège de la *Roca de Buc*, que l'on doit vraisemblablement situer vers le milieu du mois de novembre 1240, indiquent que ce château était défendu par une poignée de chevaliers proscrits originaires du Minervois et du Carcassès, au rang desquels se distinguait Guiraud de Pépieux, figure bien connue de l'histoire de la croisade contre les Albigeois. Mais le système défensif de cette *roca*, aujourd'hui difficile à appréhender, ne lui permit pas de résister bien longtemps aux assauts des contingents français. Sa petite garnison fut alors décimée, et les survivants pendus sur-le-champ. Cette incursion de l'ost royal en dehors des limites de la sénéchaussée de Carcassonne, dans un territoire relevant alors de la mouvance féodale de la Couronne d'Aragon, nous rappelle également qu'au cours de la première moitié du XIII^e siècle les fortifications montagnardes de la vicomté de Fenouillèdes jouèrent un rôle important de refuge pour les hérétiques et de base arrière pour les opérations de guérilla menées par les chevaliers *faidits*. Cela s'explique notamment par la personnalité du vicomte Pierre de Fenouillet, fils de l'hérétique Bertrand de Saissac, et vassal de Trencavel, qui, ne l'oublions pas, figurait parmi les chefs de l'armée rebelle qui avait entrepris le siège de Carcassonne en septembre 1240⁴⁸.

* Docteur en Histoire,
chercheur associé FRAMESPA UMR 5136
rodrigue.treton@gmail.com

**Docteur en Archéologie,
ALC Archéologie,
87 rue de Verdun, 11000 Carcassonne,
chercheur associé FRAMESPA UMR 5136 et
UMR CNRS 5140.

fred.loppe@wanadoo.fr
*** Maître de Conférences retraité en Géologie,
Université de Montpellier.
pierresmonuments@gmail.com
****Archéologue-topographe,
Master2 en archéologie
sdurand@acter-archeologie.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Alibert (L.), *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens*, sixième édition, Toulouse, Institut d'Etudes Occitanes, 1997.
- Baluze (E.), *Concilia Galliae Narbonensis*, Paris, F. Muguet, 1668.
- Baudreu (D.), Calvayrac (F.), « Redécouverte du Mur ou prison de l'Inquisition à Carcassonne », *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, t. CXIII, 2013, p. 143-150.
- Bayrou (L.) (dir.), *Entre Languedoc et Roussillon, 1258-1659, Fortifier une frontière ?*, Les Amis du Vieux Canet, Saint-Estève, 2004.
- Bayrou (L.), *Languedoc-Roussillon gothique*, Paris, Picard, 2013.
- Bonnassie (P.), Les descriptions de forteresses dans le Livre des Miracles de sainte Foy de Conques, *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen M. de Boüard*, Genève-Paris, 1982.
- Coincy-Saint-Palais (S.), *Donjons et Castels au Pays des Cathares*, 1964.
- Colin (M.-G.), Darnas (I.), Pousthomis (N.), Schneider (L.) (dir.), *La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central (XI^e-XVII^e siècles)*, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément n°1, Carcassonne, C.A.M.L., 1996.
- Cunnac (chanoine J.), *Un village minervois sous l'Ancien Régime : Histoire de Pépieux, des origines à la Révolution*, Toulouse, Privat, 1944.
- Dejoux (M.), *Les enquêtes de Saint Louis, gouverner et sauver son âme*, Paris, PUF, Le Noeud Gordien, 2014.
- Delisle (L.), éd., *Les Enquêtes administratives du règne de Saint Louis et la chronique de l'Anonyme de Béthune*, Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XXIV, 2^e partie, Imp. Nationale, 1904.
- Devic (C.) et Vaissette (J.), *Histoire générale de Languedoc*. Tomes VII et VIII, Privat, 1880 et 1879 (Ici respectivement abrégés HGL, t. VII et HGL, t. VIII).
- Douët d'Arcq (L.), « Siège de Carcassonne. 1240 », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1846, vol. 7, p. 363-379.
- Gardel (M.-E.) (dir.), *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum : les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, CVPM, 1999.
- Gibert (U.), « Notes concernant la Croisade contre les Albigeois dans les Corbières Occidentales », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, tome LXXII, 1972, p. 193-205.
- Guiter (H.), « Les Bases oronymiques préromanes sur les Pyrénées méditerranéennes », *Cuadernos de Investigación (Filología)*, 2, Colegio Universitario de Logroño, 1975, p. 35-44.
- Journot (F.), « Techniques de Construction des Châteaux médiévaux (Haut Bassin de l'Orb) », *Bulletin de la Société Archéologique des Hauts Cantons de l'Hérault*, n°7, 1984.
- Journot (F.), « Châteaux du Languedoc montagnard aux X^e et XI^e siècles », *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 10, 1992, p. 39-63.
- Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais, pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, collection Archéologie et Culture, 2009.
- Langlois (G.), *Olivier de Termes. Le Cathare et le croisé*, Toulouse, Privat, 2001.
- Mahul (A.), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, t. IV, Paris, 1863.
- Marca (P. de), *Marca Hispanica sive limes hispanicus...* Paris, F. Muguet, 1688.
- Miquel Rossell (F.), éd., *Liber Feudorum Maior. Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Corona de Aragón*. Barcelone 1945 et 1947, 2 vol.
- Nègre (E.), *Toponymie générale de la France. Etymologie de 35.000 noms de lieux*. Vol. II, Genève, Librairie Droz, 1991.
- Quehen (R.) et Dieltiens (D.), *Les Châteaux cathares ... et les autres*. Montesquieu-Volvestre, Edition de l'auteur, 1983.
- Roquebert (M.), *L'épopée cathare*, t. IV, *Mourir à Montségur, 1230-1244*, Paris, 2007.
- Sabarhès (abbé A.), *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, Imp. Nationale, 1912.

- Strayer (J. R.), « La conscience du roi : les enquêtes de 1258-1262 dans la sénéchaussée de Carcassonne- Béziers », dans *Mélanges Robert Aubenas, Recueil de mémoires et travaux publié par la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, fasc. 9, Montpellier, 1974, p. 725-736.
- Tréton (R.), éd., *Recueil des chartes de la maison du Temple du Masdéu en Roussillon (1001-1329). Étude et édition*, Thèse de doctorat, Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne, 2007, 5 vol. Publiée en langue catalane : *Diplomatari del Masdéu*, 5 vol., Barcelone, Fundació Noguera, 2010.
- Tréton (R.), Vinas (R.), « Le testament de Nunó Sanç, seigneur de Roussillon et de Cerdagne (17 décembre 1241) », dans C. Ponsich (coord.) *Le Roussillon et les Baléares, une relation ancienne tri-millénaire*, dossier spécial des *Études Roussillonnaises, revue d'Histoire et d'Archéologie méditerranéennes. e-Spania, Revue interdisciplinaire d'études hispaniques médiévales et modernes*, 28, octobre 2017 [en ligne].
- Tréton (R.), *Les vicomtes de Fenouillet. Une dynastie aristocratique pyrénéenne* (à paraître).